

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 15 octobre 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
10	14	11

Date de la convocation : 9/10/2009

Date d'affichage : 9/10/2009

L'an deux mille neuf le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Monique **LESS**, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représentés : Thierry **CARTON** a donné un pouvoir à Sylvie **ADAM**.

Absents et non représentés : Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire et Corinne **CUFFEZ**, Conseillère municipale.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Laurence **POMMIER**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 9 octobre 2009.**
- 2/ Acquisition d'une parcelle, cadastrée A 923, par la Commune de Compans.**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 19H30.

1/ Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 9 octobre 2009 :

CE POINT EST REPORTE.

2/ Acquisition d'une parcelle, cadastrée A 923, par la Commune de Compans :

Considérant la vente du Lot A (681 m²) appartenant à M. Walczak correspondant à la parcelle cadastrée n°923 zone UX du POS actuel de Compans, sise rue de Ferrières,

Considérant les conditions édictées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.),

Considérant que l'acquisition de la parcelle n°923 est nécessaire à la réalisation de logements à caractère social ou privé,

Considérant que le vendeur (M. Walczak) a fait part de son intention de céder à la commune de Compans la parcelle n°923,

Considérant que le montant de la vente proposé demeure réaliste au regard des évaluations des prix du marché de l'Immobilier et fixé dans la DIA signée paraphée par M. le Maire,

Considérant la nécessaire maîtrise de l'aménagement du centre de la commune de Compans,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **L'acquisition**, par la Commune de Compans, de la parcelle cadastrée n°923 selon le POS actuel, sise rue de Ferrières appartenant à M. Jean-François Walczak.
- **De donner** le droit à la commune de Compans de se rendre acquéreur pour un montant maximum de 220 000 euros (20 000 euros correspondant aux frais d'agence).
- **De donner** le pouvoir à M. le Maire de Compans d'effectuer les démarches juridiques légales (agence et notaire)..
- **De donner** le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Décision modificative :

Afin de financer l'achat de la parcelle, M. le Maire soumet au Conseil municipal une décision modificative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Transférer** la somme de **250 000 euros** de l'opération 58 « Projets futurs », article 2138 « autres constructions » sur l'opération 80 « Achat de biens fonciers », article 2111 « terrains nus ».
- **Donner** le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.